

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 4 avril 2023 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Nancy Lafontaine
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-04-055

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: 13.03 Renouvellement - Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2023
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mars
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Demande de commandite - Gala Méritas de la Polyvalente Montignac
 - 7.2 - Cybersécurité - Audit de vulnérabilité et protection informatique
 - 7.3 - Offres de service - Révision de la structure salariale
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Résolution d'appui au projet Les Bobettes rouges
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 12.1 - Adoption : Projet de règlement 2023-04 relatif à la démolition d'immeubles
- 12.2 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le règlement de zonage 2006-009 afin d'inclure le lot 5 206 447 dans la zone d'aménagement prioritaire
- 12.3 - Adoption : premier projet de règlement no 2023-06
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Demande de l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) - Prêt de salle
 - 13.2 - Adhésion au Conseil Sport Loisir de L'Estrie (CSLE)
 - 13.3 - Renouvellement - Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-04-056

3.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 7 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Retour sur la demande de diffusion du bingo hebdomadaire pour la Fondation de la Maison la Cinquième Saison.

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mars

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du mois de mars dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Hébergement touristique (nombre et règlements municipaux)
Renouvellement des cartes résidents (Municipalités riveraines du lac Mégantic)

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2023 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-04-057

7.1 - Demande de commandite - Gala Méritas de la Polyvalente Montignac

ATTENDU QUE le Gala Méritas est un événement qui vise à récompenser des élèves qui se sont démarqués par la persévérance dans leur cheminement académique ou par leur implication dans les activités socioculturelles.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE la Municipalité accorde une commandite de 100 \$ (partenaire Bronze) à la Polyvalente pour l'organisation du Gala Méritas du 3 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-058

7.2 - Cybersécurité - Audit de vulnérabilité et protection informatique

ATTENDU QUE la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) vient préciser des mesures et obligations, s'appliquant entre autres aux organismes publics, quant à la protection des renseignements personnels au Québec.

ATTENDU l'offre de service de Lunik Intelligence Technologique, en date du 23 juin 2022, pour un audit de sécurité et de vulnérabilité informatique, des tests d'intrusion et de hameçonnage et de la formation ;

ATTENDU l'offre de service de Lunik Intelligence TEchnologique, en date du 4 avril 2023, pour l'achat de licences et la configuration du système de sécurité Harmony EndPoint.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

D'accepter les offres de services de Lunik Intelligence Technologique, pour un audit de sécurité et de vulnérabilité informatique, des tests d'intrusion et d'hameçonnage et de la formation, et l'installation d'un système de sécurité sur tous les postes de travail, pour un montant approximatif de 5 000 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-059

7.3 - Offres de service - Révision de la structure salariale

ATTENDU QUE la structure salariale de la municipalité se termine en 2023;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu deux offres de service pour l'accompagnement d'un professionnel en ressources humaines, notamment pour procéder à l'analyse de l'équité internet et la révision des échelles salariales.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis retient l'offre de service de M. Benoît Lévesque dont l'estimation des coûts est de 4 950 \$ plus les taxes et autres frais applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2023-04-060

10.1 - Résolution d'appui au projet Les Bobettes rouges

CONSIDÉRANT QU'une municipalité favorable à la santé et à la qualité de vie est décrite par les organisations internationales (OMS, ONU) comme étant inclusive, équitable, sécuritaire, résiliente et durable et que la santé fait ici référence à « un état de bien-être physique, mental et social complet qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS) ;

CONSIDÉRANT QU'en 2015 le gouvernement du Canada, suivi par la suite par celui du Québec a pris la décision de retirer les taxes sur les produits d'hygiène féminine

CONSIDÉRANT QUE le 4 mars 2020, une motion demandant au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de rendre les produits menstruels accessibles gratuitement dans les institutions publiques, a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2022, le conseil des maires a adopté le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2022-2029 qui a pour première ligne directrice de prévenir et réduire la génération de matières résiduelles notamment en promouvant la consommation responsable, les changements de comportement et la gestion responsable ;

CONSIDÉRANT QUE les 4 070 femmes de 10 à 49 ans de la MRC du Granit (20% de la population totale) utilisent et envoient à l'enfouissement plus de 1 245 420 produits menstruels jetables par année, ce qui représente un peu plus de 12 tonnes de déchets ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'utilisation moyenne d'un tampon ou d'une serviette jetable est de 3 à 4 heures et que ces produits jetables prendront environ 450 ans à se dégrader dans l'environnement tandis qu'un produit lavable a une durée de vie entre 3 et 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE près de 50% des femmes de la MRC du Granit ont un revenu total inférieur à 30 000\$ par an (Statistique Canada) et que celles-ci ont à faire le choix difficile entre acheter un produit d'hygiène féminine et un article essentiel de leur liste d'épicerie ;

CONSIDÉRANT QUE les femmes vivant de la précarité menstruelle ont recours à diverses stratégies pour gérer leurs flux menstruels comme d'utiliser des produits jetables pour une durée plus longue que celle recommandée, de recourir à du matériel de fortune ou s'absenter du travail ou de l'école ce qui les met plus à risque d'être exposée au syndrome du choc toxique, de développer des infections de l'appareil reproducteur féminin, de vivre des problèmes de santé mentale (anxiété, stress, embarras) et d'avoir une diminution du rendement scolaire ou au travail ;

CONSIDÉRANT QUE le recours aux produits d'hygiène féminine durable a des impacts qui vont au-delà de ceux de la réduction de l'élimination : la réduction des produits toxiques et l'amélioration de la santé de la femme ;

CONSIDÉRANT QUE 92 municipalités québécoises, 6 MRC et 8 arrondissements montréalais offrent un programme de subvention pour l'achat de produits menstruels réutilisables ;

CONSIDÉRANT QUE la Constellation du Granit travaille en partenariat avec la SDEG pour la mise en place d'un projet visant la réduction de la précarité menstruelle pour les femmes de la MRC du Granit nommé Les Bobettes Rouges et compte sensibiliser et distribuer gratuitement à l'ensemble des 1000 étudiantes de 10 à 20 ans des ensembles de 5 serviettes menstruelles lavables issues de l'économie circulaire ;

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le conseil municipal de Piopolis;

- Reconnaisse que les produits menstruels jetables créent une charge financière supplémentaire pour les femmes, mettent en péril leur santé et génèrent une grande quantité de matières résiduelles ;
- Encourage l'usage de produits menstruels réutilisables pour contribuer à réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement en soutenant le projet Les Bobettes Rouges ;
- Participe financièrement à la réalisation du projet en finançant 15 ensembles pour les 15 jeunes femmes de 10 à 20 ans de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-04-061

12.1 - Adoption : Projet de règlement 2023-04 relatif à la démolition d'immeubles

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,
Et résolu,

QUE le conseil de la municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement intitulé RÈGLEMENT NO 2023-04 relativement au règlement relatif à la démolition d'immeubles dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire ou un conseiller le 2 mai 2023, à 18 h 30, au 403, rue Principale, Piopolis ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le règlement de zonage 2006-009 afin d'inclure le lot 5 206 447 dans la zone d'aménagement prioritaire

Je, soussigné, Catherine Demange, conseillère, donne avis qu'il sera présenté, un projet de Règlement no 2023-06 modifiant le règlement de zonage no 2006-009 afin d'inclure le lot 5 206 447 dans la zone d'aménagement prioritaire.

Le projet de règlement vise :

- Inclure la totalité du lot 5 206 447 à l'intérieur de la zone d'aménagement prioritaire.

2023-04-062

12.3 - Adoption : premier projet de règlement no 2023-06

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2006-009 ;

ATTENDU QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant

Projet de règlement no 2023-06 modifiant le règlement de zonage no 2006-009 afin d'inclure le lot 5 206 447 dans la zone d'aménagement prioritaire, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire ou un conseiller le 2 mai 2023, à 18h30, au 403, rue Principale, Piopolis ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2023-04-063

13.1 - Demande de l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) - Prêt de salle

ATTENDU QUE l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) souhaite offrir des activités locales qui favorisent les rencontres et permettent aux citoyens et aux citoyennes d'améliorer leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE l'ATCP a pris l'initiative d'organiser une session de Yoga pour tous qui aura lieu au printemps 2023.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE la Municipalité accepte la demande de l'ATCP de prêter les locaux de la Maison

culturelle pour le déroulement de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-064 13.2 - Adhésion au Conseil Sport Loisir de L'Estrrie (CSLE)

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse du mieux-être des gens de chez nous et améliorer leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrrie permet à la Municipalité d'avoir un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CSLE, ainsi qu'à des ressources qualifiées pour un accompagnement dans différents projets qui animent notre municipalité.

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la municipalité soit membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrrie pour l'année 2023 et qu'elle acquitte le coût d'adhésion de 70\$.

QUE Sarah Carrier, conseillère municipale, et Peter Manning, maire, soient les deux délégués pour représenter la Municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-065 13.3 - Renouvellement - Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec

ATTENDU QUE la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) gère et exploite le parc national du Mont-Mégantic (ci-après le « Parc ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité est située à proximité du Parc ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la Municipalité à l'égard du Parc et favoriser les saines habitudes de vie en favorisant la fréquentation de celui-ci ;

ATTENDU QUE les parties désirent ainsi conclure un partenariat additionnel d'un an afin de favoriser l'accès au Parc aux résidents de la Municipalité pour 2023-2024 et offrir à ceux-ci une gamme d'avantages exclusifs sur les activités et services offerts dans le Parc.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le conseil municipal accepte de signer l'entente de partenariat avec la Société des Établissements de plein air du Québec pour une durée d'un (1) an du 6 avril 2023 au 15 avril 2024 ;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité ;

QU'un montant total de 675\$ soit attribué pour les demande de remboursement de 22.50 \$;

QUE ce montant correspond aux remboursement maximum de 30 cartes annuelles << parc ou réseau >> pour l'accès dans un ou les parcs de la SÉPAQ ;

QUE ce montant soit pris à même le budget de fonctionnement 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2023-04-066

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2023 est déposée aux membres du Conseil.

2023-04-067

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux

Politique de la famille, des aînés et responsable de la vie communautaire, loisirs et culture, environnement
Comités : Plan vert

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale, règlements, politiques et ententes intermunicipales
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

Conseillère # 3 Mme Nancy Lafontaine

Dossiers : Sécurité incendie
Comités : Comité culturel de Piopolis

Conseillère # 4 : Mme Catherine Demange

Aménagement, urbanisme et développement, règlements, politiques et ententes intermunicipales
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier

Voirie et transport, règlements, politiques et ententes intermunicipales
Comités :

Conseillère # 6 : Mme Paule Rochette

Environnement
Comités : Comité développement local de Piopolis (Cœur villageois, Route des sommets), Plan vert

Maire : M. Peter Manning

Gestion des actifs, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Mise à jour du calendrier sur le site Web de la Municipalité

2023-04-068

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, Directrice générale
& greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de avril 2023

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
1097	APLM	Cotisation annuelle - 2 membres	50,00 \$ <u>50,00 \$</u>
575	Aquam Spécialiste Aquatique Inc	Bouée d'indication, bande réfléchissante	2 896,65 \$ <u>2 896,65 \$</u>
931	Avantis Coopérative	Ancrage, Bois traité, ens mèche - Sentier / Garage Bois traité, appret aero - Camping - Garage	223,83 \$ 154,06 \$ <u>377,89 \$</u>
1218	DHC Avocats	Services profe-Demande introductive en démolition Location court terme et usage illégal	1 493,53 \$ 3 158,43 \$ <u>4 651,96 \$</u>
981	Entrepot Plancher Design	Peinture plancher, tape, pinceau - Garage Peinture plancher - Plancher cuisine garage	152,08 \$ 90,83 \$ <u>242,91 \$</u>
1234	Excavation Grenier	Loc Excavatrice - mettre deux quai à l'eau - Camping	172,46 \$ <u>172,46 \$</u>
35	Fédération Canadienne des municipalités	Formation - Le bénévolat un travail - un contrat	86,25 \$ <u>86,25 \$</u>
1189	GSC Communication	Facturation contrat de service 2/3	460,36 \$ <u>460,36 \$</u>
1274	Jos & Déco inc	Consultation spécialisée - Bureau administratif Poignée, crochet, luminaire, comptoir - Bureau administratif	776,00 \$ 1 512,79 \$ <u>2 288,79 \$</u>
66	Infotech	Webinaire Paie	218,45 \$ <u>218,45 \$</u>
42	L'Écho de Frontenac	Avis public Règlement No 2023-06 Avis public Règlement No 2023-04	162,09 \$ 166,97 \$ <u>329,06 \$</u>
16	Le Magasin Général	Scie et génératrice Essence camionnette - 2023-04-03 Essence tracteur - 2023-04-28 Essence - Camping 2023-04-28	58,64 \$ 161,00 \$ 34,87 \$ 36,25 \$ <u>290,76 \$</u>
1096	Marché ami	Hertel, M Net, sos - Salle de bain garage Lysol, Papier hygiénique, ess tout - garage Lysol nettoyant cuvette, Lysol aeroso - Toilette Quai	14,90 \$ 27,17 \$ 13,89 \$ <u>55,96 \$</u>
1205	Marie-Christine Picard	Rencontre Station de lavage - avril	914,05 \$ <u>914,05 \$</u>
1099	M'La Créativité	Échos de Piopolis Avril-Mai 2023	534,63 \$ <u>534,63 \$</u>
89	Ministre des Finances du Québec	Bail lots Greve mun. 2023-2024	85,08 \$ <u>85,08 \$</u>
1215	Numérique.ca	Cadre de sécurité de la palteforme - 1 licence Microsoft Vérifier courriel - maire	152,33 \$ 23,00 \$ <u>175,33 \$</u>
1245	Orbility	Contrat d'entretien équip et matériel inf - avril 2023 Contrat de service Logiciel avril 2023	574,88 \$ 459,90 \$ <u>1 034,78 \$</u>

18	Ordinatech	Cartouche Brother - Camping	<u>111,53 \$</u> 111,53 \$
1207	Yvon Pelchat	Débroussailleuse (pour Roseau) eaux usées	<u>413,91 \$</u> 413,91 \$
1095	Peter Manning	Cadre , plaque souvenir	<u>40,17 \$</u> 40,17 \$
111	Pièces d'autos L.Veilleux Inc	Rev antirouil, durcisseur urethane - Fourn garage Plaquette de frein - Camionette	224,74 \$ 89,30 \$ <u>314,04 \$</u>
48	Philippe Mercier	Montage panneau P.P. 2 + main d'œuvre - PP2	<u>4 434,45 \$</u> 4 434,45 \$
37	Ressorts Robert	Huile 15W40 18,9L + frais env - Inter 2006 56-PC 3/8 Drive Ratchet & socket set - Outil garage Washer 1 - Inter 2020	113,15 \$ 234,72 \$ 10,01 \$ <u>357,88 \$</u>
1085	Soudure et Usinage M.C. Inc.	Tige ronde, coupe de 0 à 3' - Trailleur sentier	<u>185,99 \$</u> 185,99 \$
1169	Wurth	Gants, veste d'arpenteur haute - Fourniture garage	<u>229,87 \$</u> 229,87 \$
Grand total des dépenses à faire approuver			<u>20 953,21 \$</u>

Liste des dépenses récurrentes pour le mois d'avril 2023

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur Général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	4 240,27 \$ 4 240,27 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	11 271,74 \$ 11 271,74 \$
ACCEO Solutions Inc	Sauvegarde en ligne - avril 2023	51,68 \$ 51,68 \$
Bell	Internet de la Halte avril 2023	104,63 \$ 104,63 \$
Bell mobilité	Cellulaires maire - Station de pompage / 5 mois	261,57 \$ 261,57 \$
Cogeco	Internet + ligne téléphone - Camping Internet bureau + ligne ascenseur Ligne internet - Garage Internet Quai - Janvier Internet + ligne téléphonique- Maison L-G Janvier	197,79 \$ 303,38 \$ 63,18 \$ 109,17 \$ 112,30 \$ 785,82 \$
Eurofins Environex	Échant. 6755470-471-472 Eau potable Échant. 6755474-474 Eaux usées	194,89 \$ 313,88 \$ 508,77 \$
Focus	Frais mensuel du mois avril	203,50 \$ 203,50 \$
Harnois Énergies	Mazout 617,3000L a 1,2280 garage 06-04-2023	871,56 \$ 871,56 \$
Hydro Québec	Électricité du 2023-03-01 au 2023-03-31 - Éclairage public Électricité du 2023-03-07 au 2023-04-06 - Système de chauffage	250,71 \$ 503,65 \$ 754,36 \$
MRC du Granit	Facturation Inspecteur bâtiment - 27 fév au 2 avril 2023	2 090,00 \$ 2 090,00 \$
Primus	Téléphone garage 2023-01-22 au 2023-02-21	82,07 \$ 82,07 \$
Xerox	Location photocopieur 25/60	178,00 \$ 178,00 \$
Grand total des dépenses récurrentes		21 403,97 \$

Factures payées au cours du mois mars 2023

Administration	Café	31,99 \$
	Cadeau retraite	33,70 \$
	Fournitures bureau administratif	22,96 \$
		88,65 \$
Voirie	Cellulaire avril 2023	50,00 \$ 50,00 \$
	Grand total des dépenses payées au cour du mois	
		138,65 \$